

« Pas mûr » le projet éolien citoyen à Havelange ?

Lors du dernier conseil communal, après des mois et des années d'atermoiements, la majorité a dit **NON** au projet Havéole, qui avait reçu le soutien de plus de 500 Havelangeois.

De quoi est-il question ?

D'un projet éolien citoyen qui a reçu le soutien de plus de 500 Havelangeois. Ce projet se situe entre Maffe et le Gros Chêne et comprendrait 3 éoliennes de 800 KW (moyenne puissance).

Pourquoi 3 ? Parce que le paysage du Condroz est sensible, comme celui de la Famenne, et que ces machines moins hautes que celles couramment installées actuellement par des sociétés s'intègrent bien dans le paysage (hauteur de mât de 65 à 72 m plutôt que 108) .

Pourquoi là ? ce site est un des meilleurs sites venteux de Wallonie et permet de respecter une distance importante par rapport aux habitations.

Autre avantage du site : les terrains où seraient implantées les machines sont des terrains communaux. Et le montage proposé est le suivant : 1/3 des fonds propres seraient investis par la commune, 1/3 par les citoyens et 1/3 par le porteur de projet, l'asbl Vents d'Houyet, qui le rétrocéderait aux citoyens dès que la prise de part augmenterait (portage).

A côté de quoi la commune et ses habitants passent-ils ?

La possibilité d'investir dans un projet local, producteur d'électricité verte, générateur de revenus et d'économie (réduction sur le prix de l'électricité).

Quels seraient les bénéfices pour le citoyen qui investirait dans Havéole ?

Un dividende annuel de 6 % sur chaque prise de part d'une valeur de 260 €. Ces 6 % représentent le pourcentage maximum que les coopérateurs peuvent gagner en dividendes et sont plafonnés par la loi belge sur les coopératives à souscription publique. Le bénéfice excédant les 6 % ne peut être versé aux coopérateurs mais est distribué par exemple sous la forme de réduction sur le prix de l'électricité (ou des chèques d'achat de panneaux solaires, vélo électrique etc.).

Et quels bénéfices pour la commune ?

Le développement des énergies renouvelables ainsi que la géné-

ration de bénéfices financiers qui pourraient être réinvestis dans d'autres actions liées à l'énergie.

Concrètement deux options sont offertes à la commune :

Soit elle décide de ne rien investir en fonds propres.

Dans ce cas, elle obtiendrait chaque année 10.000 € pour la seule présence d'éoliennes sur ses terrains.

Si en outre elle investit dans une des 3 machines (146.652 €), le plan financier (basé sur le potentiel venteux de ce site et la puissance des éoliennes) prévoit qu'elle gagne en moyenne 45.000 € par an environ, dont 10.000 pourraient être mis en réserve et 35.000 € réinvestis.

En sachant que 6 % sont rétribués sous forme de dividendes (plafond légal), le solde peut être investi dans d'autres projets énergie : isoler les bâtiments publics, y installer des panneaux solaires, obtenir une réduction sur la facture d'électricité des bâtiments communaux, etc.

Souvenir, souvenir.

Presque 3 ans déjà...

- ✓ **22 novembre 2007** : Conférence témoignage donnée à la Ferme des Tilleuls par Bernard Delville de l'asbl Vents d'Houyet, sur le thème « L'éolien, c'est aussi une affaire de citoyens ! ».
- ✓ **15 octobre 2008** : Présentation publique d'un projet éolien citoyen à Havelange par Bernard Delville.
- ✓ **15 décembre 2008** : Lors du conseil communal, remise au collège d'une pétition en faveur du projet par Marc Libert, conseiller communal Ecolo. Pétition rassemblant plus de 500 signatures de citoyens havelangeois en âge de voter.

Réponse : le collège demande à voir d'autres projets réalisés que ceux de Mesnil-Eglise...

- ✓ **30 mars 2009** : Interpellation de Marc Libert au conseil communal suite de l'acquisition du permis éolien sur Mesnil-Saint-Blaise. Le collège demande à voir d'autres projets que ceux implantés sur la commune de Houyet...
- ✓ **Fin octobre 2009** : Rencontre entre Paul Castin, Marc Libert, le bourgmestre et le 1^{er} échevin, suite à l'octroi d'un permis sur la commune de Dour. Nouvelle demande de mise à disposition des terrains communaux.

Réponse du collège : demande d'un plan financier détaillé concernant le projet havelangeois...

- ✓ **29 mars 2010** : Présentation du plan financier détaillé par Jean Desset, expert comptable et Benoît Remy, président de Vents d'Houyet. Engagement du collège à donner réponse pour le 30 avril... Réponse différée au conseil communal de mai... Fin mai toujours pas de réponse.
- ✓ **21 juin 2010** : Lors de la séance du conseil de juin, suite à l'interpellation de Marc Libert, le collège communal son refus de mettre à disposition les terrains communaux.

Réponse du berger à la bergère

ARGUMENTS DU REFUS AVANCÉS PAR LE COLLÈGE

La rentabilité de ce projet est trop faible et comporte un risque pour la commune.

La majorité préfère investir dans le photovoltaïque plus rentable.

Vents d'Houyet n'est pas fiable.

Vents d'Houyet annonce des projets qui ne se réalisent pas.

La majorité veut défendre le patrimoine paysager et développer le tourisme dans la région.

La majorité nie que la pétition ait récolté plus de 500 signatures d'Havelangeois en âge de voter.

RÉPONSES D'HAVÉOLE

- La rentabilité est de 10.000 € par an minimum pour la location de terrain sans investir un centime.
- Si la commune investit 146.652 €, elle gagne - après déduction d'impôts - en moyenne par an 45.000 €, location de terrain comprise.
- La rentabilité des projets éoliens tourne autour de 10 à 12 % (comme le montre le bilan de la coopérative des enfants « Allons En Vent »).
- L'échelle de production n'est pas du tout la même : 3 machines peuvent produire 3 500 000 KWh/an. Il faudrait 3,5 ha de panneaux solaires pour arriver à la même production d'électricité verte !
- Sans subsides, le photovoltaïque est 7 fois plus cher que l'éolien.
- Le photovoltaïque n'est pas à portée de toutes les bourses : une petite installation de 10 m² de panneaux coûte environ 6000 € hors subsides. Et cette installation fournit en moyenne le tiers de la consommation d'un ménage.
- Les comptes sont disponibles en contactant l'asbl et le résultat cumulé fin 2009 est de 66.108 €. Ces résultats seront publiés au moniteur prochainement. Chacun est libre de les consulter.
- Vents d'Houyet a lancé la coopérative éolienne Emissions Zéro en 2007. Cette coopérative investit actuellement dans 2 éoliennes de 2 MW à Dour, 2 éoliennes identiques à Tournai et va démarrer la construction des 2 premières éoliennes du parc de Houyet (Mesnil-Saint-Blaise). Ce programme de 6 machines représente un investissement de 22 millions d'euros.
- C'est bien pour cela que notre projet concerne 3 machines de moyenne puissance et non 6 à 10 éoliennes de grande puissance comme proposé d'habitude en Condroz. L'homme n'est-il pas toujours acteur de son paysage en construisant des autoroutes, des lotissements et des antennes relais GSM ? Est-ce plus joli et mieux intégré qu'une éolienne ?
- S'il l'on pense aux touristes, ne pourrait-on pas penser aussi à la planète, à l'indépendance énergétique et aux avantages que la commune et les citoyens havelangeois pourraient tirer d'un tel projet ?
- Copie de la liste des signataires peut être consultée sur demande à Havéole.

La preuve par ailleurs

L'éolienne des enfants regroupe 850 coopérateurs (dont un membre de la famille royale !).

Ses bénéfices 2007 à 2009 - avec un potentiel productif inférieur à celui d'Havelange - sont de 115.000 €.

Non rentable avez-vous dit ?

Une longueur d'avance

Le cadre de référence éolien qui est en cours de finalisation à la Région wallonne tiendra compte, entre autre, de l'implantation optimale des projets éoliens et... de la participation significative des citoyens ! Il sera disponible dès cet automne. Qu'on se le dise et que l'on avise !

Ensemble, c'est mieux ou l'union fait la force !

HAVÉOLE est signataire et membre effectif d'ENERCOOP BELGIQUE, née en juin 2010.

ENERCOOP BELGIQUE regroupe des coopératives citoyennes productrices d'énergie. Son objectif est de prendre une part prépondérante dans la production d'électricité d'origine renouvelable en Belgique.

Les coopératives EMISSIONS ZÉRO, ECOPOWER, CITIPAR, ALLONS EN VENT, BEAUVENT, CLEF, COURANT D'AIR, ENERCITY, ainsi qu'une dizaine de groupements locaux tels qu'HAVÉOLE sont d'ores et déjà membres.

Alors...

Adieu veau, vache, cochon, couvée ?

Que nenni !

Nous ne sommes pas à court d'idées ni d'énergie renouvelable !

Plusieurs projets alternatifs sont dès à présent en chantier.

N'hésitez pas à nous faire part de votre avis ou à nous demander de plus amples informations.

haveole500@gmail.com
083/633 268 ou 083/611 656

Pour Havéole,
Françoise Degand-Lucy, Paul Castin,
Marie-Paule Lerude, Marc Libert, Antoine Mariage.